Numéro de publication:

**0 289 378** Δ1

12)

## **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(2) Numéro de dépôt: 88400775.8

② Date de dépôt: 30.03.88

(s) Int. Cl.4: **D 04 B 21/14** 

A 41 D 27/06

30 Priorité: 31.03.87 FR 8704491

Date de publication de la demande: 02.11.88 Bulletin 88/44

84 Etats contractants désignés: AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE (7) Demandeur: LAINIERE DE PICARDIE: Société anonyme B.P. 12 Buire-Courcelles

F-80200 Peronne (FR)

(2) Inventeur: Groshens, Pierre 94ter, rue Joliot Curie Doingt-Flamicourt F-80200 Peronne (FR)

Mandataire: Derambure, Christian et al BUGNION ASSOCIES 116, Boulevard Haussmann F-75008 Paris (FR)

Support textile du type tricot maille, procédé de fabrication d'un support textile, complexe draperie support textile et son procédé de solidarisation à un second textile.

(5) L'invention concerne l'entoilage des pièces textiles.

Elle a pour objectif un support textile qui permet de tolérer une variation plus grande de la distance entre l'aiguille (8) et le drap (2) lors de l'opération de glaçage.

Le support textile selon l'invention est du type tricot maille ou tricot maille tramée, il comporte répartis sur au moins une de ses faces des tronçons de fils (4) en relief par rapport à la surface libre (5) de cette face.

EP 0 289 378 A1

## SUPPORT TEXTILE DU TYPE TRICOT MAILLE, PROCEDE DE FABRICATION D'UN SUPPORT TEXTILE, COMPLEXE DRAPERIE SUPPORT TEXTILE ET SON PROCEDE DE SOLIDARISATION A UN SECOND TEXTILE

5

10

L'invention concerne un support textile du type tricot maille, un procédé de fabrication d'un support textile, un complexe draperie support textile et son procédé de solidarisation à un second textile.

1

Il est connu d'entoiler les pièces textiles, particulièrement les draperies afin d'améliorer leur maintien, leur volume, de leur donner une rigidité ou une nervosité supérieure. L'entoilage permet également, en confection de réaliser l'opération de glaçage qui consiste à solidariser un second textile à une draperie sans couture apparente.

Selon la technique traditionnelle de maille ou maille tramée, l'entoilage présente une surface lisse et plate tant sur l'envers que sur l'endroit. Le glaçage est alors une opération délicate qui nécessite un positionnement très précis de l'aiguille de glaçage par rapport au complexe entoilage-draperie. En effet, si l'aiguille est trop proche de la draperie, le fil de glaçage traverse non seulement l'entoilage, mais également la draperie laissant ainsi la couture apparaître du côté extérieur de la draperie. Au contraire, si l'aiguille est trop éloignée de la draperie le fil de glaçage n'accroche pas l'entoilage et la solidarisation voulue n'est pas réalisée.

L'invention a donc pour objectif un support textile qui permet de tolérer une variation plus grande de la distance entre l'aiguille et le drap lors de l'opération de glaçage et par là, de simplifier et de fiabiliser cette opération.

A cet effet, l'invention concerne un support textile du type tricot maille ou tricot maille tramée, destiné plus particulièrement à l'entoilage d'une draperie, comportant, répartis sur au moins une de ses faces, des tronçons de fils en relief par rapport à la surface libre de cette face, ayant pour fonction notamment de faciliter l'accrochage d'un fil de glaçage.

Elle concerne également un procédé de fabrication d'un support textile du type tricot maille ou tricot maille tramée destiné plus particulièment à l'entoilage d'une draperie, dans lequel on réalise le tricot et on introduit dans le tricot des fils grâce à des moyens appropriés tels que des barres à passettes, on règle les moyens d'introduction appropriés, tels que les barres à passettes, de manière que les fils passent d'un même côté de plusieurs rangées ou jetées de mailles constitutives du tricot, ce qui a pour effet de réaliser des tronçons de fils en relief et présentant un flotté.

Elle concerne également un complexe draperiesupport textile du type comportant un support textile conforme à celui de l'invention dans lequel le support textile est appliqué sur et associé à la draperie avec sa face où se trouvent les tronçons de fils en relief opposée à la draperie et libre.

Elle concerne encore un procédé de solidarisation d'une draperie et d'un second textile au moyen d'un support textile conforme à celui de l'invention et d'un fil de glaçage dans lequel on réalise d'abord le support textile selon le procédé de l'invention, puis on applique et on associe rigidement, le support

ainsi réalisé à la draperie, notamment par thermocollage, de manière que les tronçons de fils en relief soient opposés à la draperie et libres, puis on applique sur le support ainsi associé à la draperie pour former un complexe draperie-support un second textile et, enfin, on associe le second textile à la draperie et, à cet effet, on applique le second textile sur le support du côté des tronçons de fils en relief et on assure une solidarisation par glaçage, côté support, sans couture apparente côté draperie en utilisant plus spécialement les flottés des tronçons de fils en relief.

2

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description suivante faite en référence aux dessins dans lesquels :

. la figure 1 représente une vue en coupe d'une partie d'un support textile conforme à l'invention.

. la figure 2 représente vue de face une partie d'un support textile conforme à un premier mode de réalisation de l'invention.

. la figure 3 représente vue de face une partie d'un support textile conforme à un deuxième mode de réalisation de l'invention.

. la figure 4 représente, vue en coupe, une partie d'un complexe draperie-support textile selon l'invention.

. la figure 5 représente, vue en coupe, une partie d'un complexe draperie-support textile selon l'invention pendant l'opération de glaçage.

la figure 6 représente, vue en coupe, une partie d'une draperie solidarisée à un second textile selon le procédé de l'invention.

L'invention concerne d'abord un support textile 1 du type tricot maille destiné plus particulièrement à l'entoilage d'une draperie 2.

Le tricot maille 3 est préférentiellement à mailles jetées et ces mailles peuvent être tramées. Il peut être utilisé pour l'entoilage de tous tissus ou draperie 2.

Selon l'invention, ce tricot maille 3 comporte, répartis sur au moins une de ses faces, des tronçons de fils en relief 4 par rapport à la surface libre 5 de cette face.

La surface libre 5 est celle définie par les mailles du tricot. Le relief des fils 4 permet principalement de faciliter l'accrochage d'un fil de glaçage 6. Il augmente également le volume du tricot maille.

Préférentiellement, les tronçons de fils en relief 4 forment sur tout ou partie de leur longueur un flotté 7 ayant pour fonction notamment de permettre et de faciliter le passage d'une aiguille de glaçage 8. Le flotté 7 est le relief obtenu sur des fils 4 lorsqu'ils ne sont pas maintenus par toutes les jetées-sous 9 du tricot 3.

Préférentiellement, le support textile comporte des tronçons en relief sur l'une seulement de ses faces 10, l'autre face 11 étant substantiellement lisse et dépourvue de reliefs.

25

20

30

40

50

45

*55*.

60

Selon cette réalisation seule une face 10 du support textile 1 est constituée de manière à faciliter l'accrochage du fil de glaçage 6 et à augmenter le volume du support textile 1, l'absence de relief sur l'autre face 11 permet de simplifier la fixation du support textile 1 par cette face sur une draperie 2 à l'aide d'un thermocollant 12.

Préférentiellement, les tronçons de fils en relief 4 sont situés à proximité les uns des autres à une distance a de l'ordre de la longueur d'une maille b.

Préférentiellement, la longueur des tronçons de fils en relief 4 est de l'ordre de la longueur d'une à quelques mailles b, notamment de l'ordre de deux à cinq mailles.

Préférentiellement, les tronçons de fils en reliefs 4 sont sensiblement répartis régulièrement sur le support textile 1, chacun de ces deux modes de réalisation préférés augmente la facilité d'accrochage du fil de glacage dans le support textile.

Selon un mode de réalisation préféré, les tronçons de fils en relief 4 sont réalisés par des fils 15 introduits dans le tricot 3. Dans ce cas, les tronçons de fils en relief avec flottés 7 pourront être réalisés par le passage de ces fils 15 d'un même côté de plusieurs rangées ou jetées 9 de mailles constitutives du tricot 3.

Dans ce mode de réalisation, les fils 15 sont introduits à l'aide de moyens classiques. Selon les effets recherchés, ils pourront être rectilignes ou parallèles aux colonnes de maille du tricot, ou comporter des jetées-sous leur conférant la disposition souhaitée. Lorsque les fils passent d'un même côté de plusieurs rangées ou jetées 9 de mailles constitutives du tricot 3, c'est-à-dire des jetées-sous de ces mailles, ils acquièrent un flotté qui leur donne le relief recherché.

Préférentiellement, les tronçons de fils en relief avec flotté 7 sont constitués à partir de fils 15 dans le sens de la chaîne et entre les mailles présentant un flotté correspondant à au moins deux rangées ou jetées 9 de mailles.

Cette réalisation préférée procure simultanément une bonne liaison entre les fils en reliefs 7 et le tricot de maille 3 et un relief suffisant de ces mêmes fils 7.

Préférentiellement, le support textile selon l'invention comporte également des fils tramés 16 dans le sens de la trame.

D'une manière traditionnelle, ces fils tramés 16 améliorent la résistance mécanique du support textile 3. Ils concourent également à faciliter l'opération de glaçage et renforcer la tenue des fils en relief 7 au tricot maillé 3.

Préférentiellement, les tronçons en relief 4 de deux fils voisins 17, 18 sont décalés longitudinalement l'un par rapport à l'autre d'une longueur au plus égale à la longueur 19 du relief d'un fil 4.

Ainsi, quelle que soit la position longitudinale de l'aiguille de glaçage 8, elle rencontrera au cours de son mouvement, un fil en relief en un point proche du point le moins éloigné de la draperie.

Préférentiellement, le support textile 1 comporte en outre sur l'une de ses faces 11, opposée à une face 10 comportant des tronçons de fils en relief 4 une enduction 12 avec un ou plusieurs matériaux thermocollant ayant pour fonction de permettre l'emploi dudit support par thermocollage.

Lorsque l'on veut réaliser un support textile 1 ayant une grande densité de tronçons de fils 4 en relief on peut se trouver limité par la densité d'aiguilles de tricotage du métier à tricoter.

Afin de dépasser cette limite, on utilise une trame longue 16 ayant une capacité de rétraction lors du finissage. On comprend qu'ainsi la densité de fils en relief 4 du produit fini est augmentée et peut donc être supérieure à celle des aiguilles de tricotage.

La capacité de rétraction de la trame 16 est choisie en fonction de la densité finale de fils en relief que l'on souhaite obtenir. La rétraction est déclenchée au moment du finissage par exemple par les opérations successives de lavage, teinture, traitement thermique.

L'invention concerne également un procédé de fabrication d'un support textile 1 du type tricot maille ou tricot maille tramée destiné plus particulièrement à l'entoilage d'une draperie 2, dans lequel on réalise le tricot 3 et on introduit dans le tricot des fils 15, grâce à des moyens appropriés tels que des barres à passettes, l'on règle les moyens d'introduction appropriés, tels que les barres à passettes, de manière que les fils passent d'un même côté de plusieurs rangées ou jetées 9 de mailles constitutives du tricot, ce qui a pour effet de réaliser des tronçons de fils tramés en relief et présentant un flotté.

Le réglage des bancs à passettes lors de l'introduction de fils permet d'obtenir des effets très variés, le nombre de rangées ou jetées 9 de mailles du tricot du même côté desquels passe un fil est le nombre de ces jetées pour lesquels la jetée-sous du fil de trame est nulle. Ce nombre détermine la longueur du relief c produit par flotté sur le fil 15.

Préférentiellement, on réalise une enduction 22 du support textile 1 sur l'une de ses faces 11, opposées à une face 10 comportant des tronçons de fils en relief 4, avec un ou plusieurs matériaux thermocollants.

L'invention concerne aussi un complexe draperiesupport textile du type comportant un support textile tel que décrit plus haut, ce support textile étant appliqué sur et associé à la draperie avec sa face 10 où se trouvent les tronçons de fils en relief opposée à la draperie 2 et libre.

Les tronçons en relief 4 étant du côté opposés à la draperie 2, le complexe draperie-support textile bénéficie de toutes les propriétés du support textile 1 sans que celles-ci ne soient sensiblement altérées lors de l'association.

Préférentiellement, le support textile 1 et la draperie 2 sont associés l'un à l'autre grace à un ou plusieurs matériaux thermocollant 12 du support 1.

Ce moyen de liaison efficace ne laisse aucune trace sur la face opposée de la draperie ne faisant pas ainsi paraître la présence du support textile lorsque le draperie est observée du côté opposé à celui où il se trouve.

Préférentiellement, le complexe support-textile draperie comporte au moins un fil de glaçage 6 associé au support 1 et principalement aux tronçons de fils en reliefs 4.

Le complexe peut alors comporter en outre un

3

65

5

10

15

20

25

30

35

40

50

55

60

second textile 20 appliqué sur et associé au complexe par le fil de glaçage 6.

Ainsi, le deuxième textile est solidement associé à la draperie par l'intermédiaire du support textile. La draperie ne porte aucune marque apparente de cette association grâce à la présence de tronçons de fils en relief sur le support textile.

L'invention concerne encore un procédé de solidarisation d'une draperie et d'un second textile au moyen d'un support textile tel que décrit plus haut et d'un fil de glaçage dans lequel le support textile est réalisé selon le procédé également décrit plus haut, puis on applique sur et on associe à rigidement le support 1 ainsi réalisé à la draperie 2, notamment par thermocollage, de manière que les tronçons de fils en relief 4 soient opposés à la draperie 2 et libre, puis on applique sur le support 1 ainsi associé à la draperie 2 pour former un complexe draperie-support un second textile 20 et, enfin, on associe le second textile 20 à la draperie 2 et, à cet effet, on applique le second textile 20 sur le support 1 du côté des tronçons de fils en relief 4 et on assure une solidarisation par glaçage, côté support, sans couture apparente côté draperie en utilisant plus spécialement les flottés 7 des tronçons de fils en relief 4.

Cette solidarisation est ainsi réalisée sans qu'elle n'apparaisse en aucune manière du côté libre de la draperie. Chacun des composants du complexe réalisé et particulièrement le support textile contribue à donner à l'ensemble des propriétés telles que le volume, la souplesse et la nervosité.

## Revendications

- 1) Support textile (1) du type tricot maille ou tricot maille tramée, destiné plus particulièrement à l'entoilage d'une draperie (2) caractérisé en ce qu'il comporte, répartis sur au moins une de ses faces, des tronçons de fils en relief (4) par rapport à la surface libre (5) de cette face, ayant pour fonction notamment de faciliter l'accrochage d'un fil de glaçage (6).
- 2) Support selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'un tronçon de fils en relief (4) forme sur tout ou partie de sa longueur un flotté (7) ayant pour fonction notamment de permettre et faciliter le passage d'une aiguille de glaçage (8).
- 3) Support selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comporte des tronçons de fils en reliefs (4) sur l'une seulement de ses faces (10), l'autre face (11) étant substantiellement lisse et dépourvue
- 4) Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les tronçons de fils en relief (4) sont situés à proximité les uns des autres, d'une distance (13) de l'ordre de la longueur d'une maille (14).
- 5) Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la

longueur des tronçons de fils en relief (4) est de l'ordre de la longueur d'une à quelques mailles (14), notamment de l'ordre de deux à cinq mailles.

- 6) Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les tronçons de fils en reliefs (4) sont sensiblement répartis régulièrement sur le support.
- 7) Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en que les tronçons de fils en relief (4) sont réalisés par des fils (15) introduits dans le tricot (3).
- 8) Support selon la revendication 7, caractérisé en ce que les troncons de fils en relief avec flotté (4) sont réalisés par le passage desdits fils (15) d'un même côté de plusieurs rangées ou jetées (9) constitutives du tricot (3).
- 9) Support selon l'une quelconque des revendications 7 ou 8, caractérisé en ce que les tronçons de fils en reliefs (4) avec flotté sont constitués à partir de fils (15) dans le sens de la chaîne et entre les mailles, présentant un flotté (7) correspondant à au moins deux rangées ou jetées (9) de mailles du tricot (3).
- 10) Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il comporte également des fils tramés (18) dans le sens de la trame (1).
- 11) Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que les tronçons en reliefs (4) de deux fils adjacents (17, 18) sont décalés longitudinalement l'un par rapport à l'autre d'une longueur au plus égale à la longueur (21) du relief d'un fil.
- 12) Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce qu'il comporte en outre sur l'une de ses faces (11) opposées à une face comportant des tronçons de fils en relief (10), une enduction (12) avec un ou plusieurs matériaux thermocollants, ayant pour fonction de permettre l'emploi dudit support par thermocollage.
- 13) Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé en ce qu'il comporte une trame longue (16) ayant une capacité de rétraction lors du finissage.
- 14) Procédé de fabrication d'un support textile (1) du type tricot maille ou tricot maille tramée destiné plus particulièrement à l'entoilage d'une draperie (2), dans lequel on réalise le tricot (3) et on introduit dans le tricot des fils (15), grâce à des moyens appropriés tels que des barres à passettes, caractérisé en ce que l'on règle les moyens d'introduction appropriés, tels que les barres à passettes, de manière que les fils passent d'un même côté de plusieurs rangées ou jetées (9) de mailles constitutives du tricot, ce qui a pour effet de réaliser des tronçons de fils tramés en relief et présentant un flotté.
- 15) Procédé selon la revendication 14, caractérisé en ce qu'après réalisation du tricot (3) et introduction des fils (15), on réalise une enduction (12) du support (1) avec un ou plusieurs matériaux thermocollants.

- 16) Procédé selon la revendication 15, caractérisé en ce qu'on réalise une enduction (12) du côté du support (1) opposé à celle de ses faces comportant les tronçons de fils en reliefs (4).
- 17) Complexe draperie-support textile du type comportant un support textile selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que le suport textile (1) est appliqué sur et associé à la draperie avec sa face (10) où se trouvent les tronçons de fils en relief opposée à la draperie (2) et libre.
- 18) Complexe selon la revendication 17, caractérisé en ce que le support textile (1) et la draperie (2) sont associés rigidement l'un à l'autre grâce à un ou plusieurs matériaux thermocollants (12) du support.
- 19) Complexe selon l'une quelconque des revendications 17 ou 18, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un fil de glaçage (6) associé au support (1) et principalement aux troncons de fils en relief (4).
- 20) Complexe selon la revendication 19, caractérisé en ce qu'il comporte, en outre, un second textile (20) appliqué sur et associé au complexe, par le fil de glaçage (6).
- 21) Procédé de solidarisation d'une draperie (2) et d'un second textile (20) au moyen d'un support textile (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 13 et d'un fil de glaçage (6), caractérisé en ce qu'on réalise d'abord le support textile (1) par le procédé selon l'une quelconque des revendications 14 à 15, puis on applique et on associe rigidement le support (1) ainsi réalisé à la draperie (2), notamment par thermocollage, de manière que les tronçons de fils en relief (4) soient opposés à la draperie (2) et libres, puis on applique sur le support (1) ainsi associé à la draperie (2) pour former un complexe draperie-support un second textile (20) et, enfin, on associe le second textile (20) à la draperie (2) et, à cet effet, on applique le second textile (20) sur le support (1) du côté des tronçons de fils en relief (4) et on assure une solidarisation par glaçage, côté support, sans couture apparente côté draperie en utilisant plus spécialement les flottés (7) des tronçons de fils en relief (4).

5

10

15

20

25

30

35

40

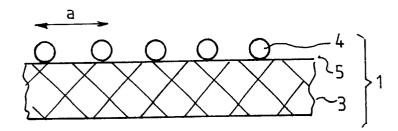
45

50

55

60

<u>FIG.1</u>



<u>FIG.4</u>

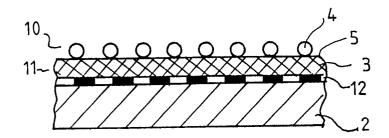


FIG.5

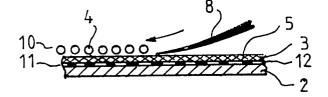
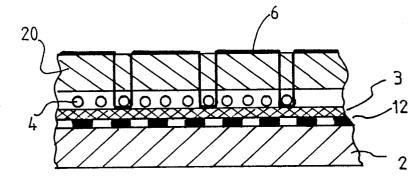
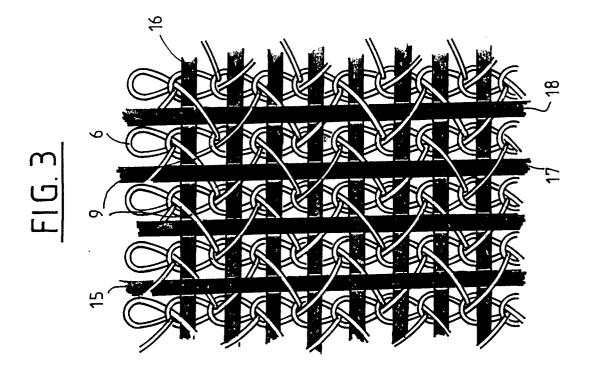
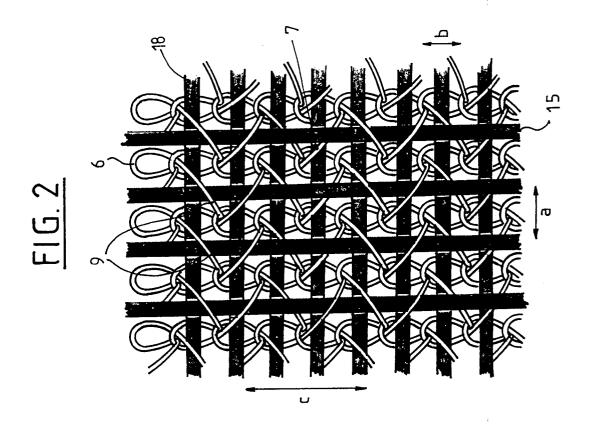


FIG. 6







EP 88 40 0775

atégorie	Citation du document avec des parties pe	indication, en cas de besoin, tinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	INC.)	RLINGTON INDUSTRIES -112; figures 1-5 *	1,3,4,7	D 04 B 21/14 A 41 D 27/06
A	FR-A-2 241 978 (KCTEXTIELFABRIEKEN NI * Revendication 1;	JVERDAL-TEN CATE NV)	1,12,15	
Α	LTD)	LLIKEN INDUSTRIALS - page 5, ligne 15;	1,3-11,	
Α	US-A-3 600 259 (SM	IITH)		
Α	FR-A-2 283 972 (LA	AINIERE DE PICARDIE)		
A	DE-A-2 439 894 (RO			
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
				D 04 B A 41 D
Le pi	ésent rapport a été établi pour to	outes les revendications		
	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche 14-07-1988	<u> </u>	Examinateur  GELDER P.A.

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)

- X: particulièrement pertinent à lui seul
  Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
  A: arrière-plan technologique
  O: divulgation non-écrite
  P: document intercalaire

- E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
  D : cité dans la demande
  L : cité pour d'autres raisons

- & : membre de la même famille, document correspondant